



ASSOCIATION ROYALE DES INGENIEURS INDUSTRIELS DE BRUXELLES

ASSOCIATION DES INGENIEURS INDUSTRIELS ET INGENIEURS TECHNICIENS DE BRUXELLES
ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF FONDEE EN 1952 (1846/52).
28, rue des GOUJONS 1070 - Bruxelles
N.E : 4087 108 84 - RPM : Greffe francophone du tribunal de l'entreprise de Bruxelles

Bruxelles le 2023

PRIX AIIBr 2022/2023

Cher(e)s futur(e)s diplômé(e)s

Cette année, l'AIIBr continue une tradition remise en application depuis trois ans !

En effet elle réactive l'attribution d'une triple récompense, toutes options confondues, à des étudiant(e)s méritant(e)s ayant obtenu leur diplôme au grade de Master en Sciences de l'Ingénieur Industriel. L'inscription est ouverte à tou(te)s susceptibles d'obtenir ledit diplôme lors de l'année académique 2022/2023.

L'obtention de cette récompense est régie par la «Procédure d'Attribution» (PA) jointe au présent courrier.

Les modalités pratiques y sont détaillées et nous vous demandons de vous y tenir avec rigueur.

Nous attirons tout particulièrement votre attention sur le document complémentaire à fournir (voir article 3 de ladite procédure). Celui-ci n'est pas qu'un résumé de votre TFE, c'est surtout un document nous permettant d'effectuer une analyse plus approfondie sur la façon dont le TFE a pu être réalisé ainsi que de l'apport que celui-ci peut avoir sur la société et cela en tenant compte de l'ensemble des critères repris à l'article 4 de la «PA».

Le jury «AIIBr» ne vous jugera donc plus sur la valeur académique du TFE mais bien sur les critères repris dans la «PA» qui permettent d'évaluer la maturité technique ainsi que l'intégration de l'esprit du «Master en Sciences de l'Ingénieur Industriel» acquis par le candidat.

Afin de pouvoir inclure l'ensemble des sessions d'une même année académique, la seconde phase reprise dans la «PA» se déroulera en décembre 2023. A cet effet un appel aux candidatures, pour la composition du jury, sera lancé auprès des membres de l'association.

Comme indiqué, le prix est triple et est doté au minimum de 700€ pour le premier prix, de 500€ pour le deuxième prix et de 300€ pour le troisième prix.

La date ultime de rentrée des bulletins de candidature est fixée au vendredi 29 septembre 2023.

Vous serez averti(e)s du fait que vous êtes retenu(e)s pour pouvoir y participer au plus tard le vendredi 27 octobre 2023 et cela pour prendre en compte des candidats participants à la session décalée.

Afin de vous permettre de peaufiner le «document complémentaire» la date ultime de rentrée de ce dernier est fixée au 17 novembre 2023.

Le non-respect des dates reprises ci-avant sera éliminatoire.

La date choisie pour le déroulement de la phase «2» est, pour cette année académique, le samedi 9 décembre 2023. La remise des prix s'effectuera le jour même.

Nous espérons vous voir nombreux à y participer et ainsi voir des liens solides se nouer entre les nouveaux et les anciens diplômés.

Ing. Luciano RUTTER MSc.

Président du Jury

Annexe : «Procédure d'Attribution».